

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

M. HAVARD Michel : Sur ce dossier, j'ai simplement une question, puisque ce soir nous avons constaté dans cette modification du tableau des effectifs, la création de deux postes de collaborateurs de Cabinet à la mairie du 3^e arrondissement. Alors, dans un souci d'équité, nous souhaitons savoir ce qu'il en est pour les autres arrondissements, qu'ils soient d'ailleurs de la Majorité ou de l'Opposition ? Et s'il y a des évolutions ou des choses qui sont prévues à ce niveau-là ?

Ensuite, je profite aussi de ce dossier, pour évoquer un sujet que nous avons abordé dans les Conseils d'arrondissement, pour vous poser simplement la question, puisque je n'ai pas retrouvé d'intervention de votre part, Monsieur le Maire, sur ce sujet-là, question qui est un peu récurrente. Je dois avouer que nous avons porté un peu ce message-là, vous l'avez beaucoup moins porté, mais il a été porté « x » fois, sur la question de cette fameuse autonomie des arrondissements dans la gestion des compétences de proximité. Je voulais savoir, en profitant de ce dossier, ce que vous comptiez faire au début de ce mandat, et de savoir si vous aviez dans ce domaine-là, la volonté –il ne m'a pas échappé qu'il y a une loi qui prévoit et qui encadre les choses et il ne m'a pas échappé, non plus, qu'un certain nombre de compétences de proximité sont gérées au niveau de la Communauté urbaine, mais dans le même temps, cela n'a pas empêché en son temps un certain nombre d'élus lyonnais, de faire des rapports sur le sujet de l'autonomie ou en tout cas, du transfert ou de la responsabilisation, peu importe le terme, il s'agit de donner un sens et de faire en sorte que les maires d'arrondissement, qui sont les premiers interlocuteurs sur les problématiques de proximité, puissent peut-être bénéficier d'un cadre plus confortable pour pouvoir agir : ce que vous souhaitez si vous êtes prêt à rouvrir ce chantier ou si compte tenu des éléments dont vous disposez, vous ne souhaitez pas le faire !

M. LE MAIRE : Merci bien. Sur le premier aspect, peut-être que M. Brumm pourrait répondre.

Je vais répondre simplement que les deux postes du 3^e arrondissement sont gagés par ailleurs sur d'autres suppressions de postes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de création nette de membres qui seraient donc particulièrement délégués au 3^e arrondissement, pour s'occuper du 150^e Anniversaire et des autres festivités qui vont s'ensuivre : nous restons donc à budget constant. Pour le reste de vos questions, j'ai une vision assez particulière qui ne serait peut-être pas partagée pour le moment.

J'estime qu'aujourd'hui, si on regarde la réalité socio-économique, pas seulement de Lyon, mais du Grand Lyon, nous

constituons une seule et même entité, et je suis persuadé que dans l'avenir, ce que l'on appelle Lyon aujourd'hui, ce sera le Grand Lyon et que de la même manière qu'on a mis des conférences des maires en place, on ira vers des arrondissements qui auront du fait beaucoup plus d'autonomie et qui seront chargés de gérer les questions de proximité, pendant que le Grand Lyon s'occupera des questions stratégiques : stratégie économique, stratégie d'urbanisme, stratégie de transport. Alors, c'est un peu si vous voulez ma réponse.

En attendant, nous resterons dans un certain statu quo, parce que si l'on faisait évoluer vers le Grand Lyon, les compétences qui à mon avis, devront un jour évoluer vers le Grand Lyon, et qu'on fasse évoluer vers les arrondissements, les compétences qui devraient aller bien naturellement vers les arrondissements, je crois qu'il n'y aurait plus beaucoup de monde pour siéger sur les bancs de cette Assemblée, parce que nous aurions un nombre de rapports extrêmement restreint.

Donc, nous allons essayer de faire évoluer tout cela dans les prochaines années. Moi, je suis un grand partisan des réformes qui en particulier, valorisent les grandes agglomérations, parce que je suis persuadé que c'est là où aujourd'hui, à la fois se crée la richesse et puis se situent les principaux problèmes en termes sociaux, en termes d'environnement, mais il ne m'a pas semblé que dans les dernières réformes –je pense par exemple à la réforme Raffarin- on allait dans cette direction !

Et quand on me dit, par exemple, que pour les Régionales, on pourrait reprendre le canton comme base finalement d'élection, je me dis que l'idée de la grande agglomération, de la métropole chère à nos voisins étrangers, a peut-être du mal en France. Alors, je comprends un peu quel peut être le raisonnement, quand je vois qu'effectivement un certain nombre de cantons, qui font des majorités ici ou là, ont 5.000 habitants, pendant que des cantons urbains en ont 30.000, je me dis que je comprends bien pourquoi on en reste effectivement au canton ! Si M. Havard voulait nous aider dans cette voie, pour moderniser l'appareil administratif français, c'est bien volontiers que je le ferai avec vous et nous organiserons à Paris, une conférence de presse commune !

Voilà, mes chers Collègues, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)